Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170126-2017_005-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire 1 : Accès au service publics et marchands et aux soins	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Maison de services publics Clos Ferrage - Callas	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Partenaires **(signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)**	Commune de Callas	
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	Délibération C_2016_035 du 31 mars 2016 relative à l'approbation du PPI Délibération pour acquisition en VEFA à venir	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?		NON

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard des enjeux du territoire)	Dans le cadre du transfert des compétences, la Communauté d'Agglomération Dracénoise est affectataire de 3 locaux communaux à Callas : • Médiathèque • École de musique • Point d'information touristique Ces locaux sont vétustes, énergivores, inadaptés aux usages et non conformes aux normes d'accessibilité avec des difficultés techniques pour répondre aux exigences réglementaires. La commune participe à la réalisation d'un projet de maison de services, à l'entrée du village. Ce projet regroupe plusieurs entités et plusieurs fonctions distinctes : logements privés, logements sociaux, locaux dédiés à des activités de services privés (médecin, infirmier, etc…), et à des activités de services publics

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

	(crèche, permanence d'assistantes sociales, médiateur, ludothèque, etc…). Afin de desservir au mieux le territoire rural, la Communauté d'Agglomération Dracénoise prévoit d'acquérir en VEFA 62 m2 de locaux au sein de ce projet afin de renforcer la présence de services publics et marchands au sein d'une maison de services publics. Ce regroupement sur un seul site présente plusieurs avantages : • Mutualisation des espaces ; • Mutualisation des personnels ; • Diminutions des coûts de fonctionnement ; • Amélioration des plages d'ouverture et du service rendu au public ; • Respect des obligations réglementaires. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'optimisation de la gestion patrimoniale mise en place par la Communauté d'Agglomération Dracénoise. Enfin, l'opération fera l'objet de l'attribution d'un fonds de concours de l'agglomération à la commune, en soutien à la ruralité. **Pour mémoire les enjeux du territoire de l'agglomération dracénoise sur le volet prioritaire n°1 « Accès aux services publics et marchands et aux soins » auxquels l'opération répond sont les suivants :** -Assurer un maillage territorial pour une présence des professionnels de santé sur toute la Dracénie, afin d'assurer une prise en charge optimale et désengorger les urgences hospitalières de Draguignan -Anticiper la démographie médicale, faire face au développement de la poly-pathologie, liée notamment au vieillissement de la population -Anticiper les mutations en termes d'offre de soins (e-santé) -Accéder, partout et pour tous, aux services essentiels -Offrir à la population locale une offre de services publics et marchands correspondant aux besoins, évitant les mobilités contraintes et permettant d'ancrer durablement un renouvellement de la population dans les villages ruraux Aussi la maison de services de Callas assurera une présence en milieu rural de services tant publics (médiathèque, point information tourisme, école de musique, permanences diverses...) que marchands, notamment avec la présence de professionnels de la santé.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
ex. ingénierie, études	€
investissement	150 000,00 €
fonctionnement	€
	€
	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**150 000,00 €**

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)				
1° Plan de financement prévisionnel				
Ressources		**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux (%)**
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)			€	%
Fonds de soutien à l'investissement local			**45 000,00 €**	**30%**
État (TDIL - réserve parlementaire)			€	%
État (DETR)			€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental			€	
Autres financements publics	(à préciser)		€ € €	% % %
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)			**45 000,00 €**	**30,00%**
Part du demandeur		Fonds propres	105 000,00 €	70,00%
		Emprunt	€	%
MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)			**150 000,00 €**	**100%**
2° Moyens humains				

Échéancier prévisionnel de réalisation	
Début des travaux (trimestre)	2ème trimestre 2017
Fin des travaux (trimestre - année)	4ème trimestre 2017

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Echéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	150 000,00 €
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2018	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2019	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2020	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à : Draguignan **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Maison de services publics Clos Ferrage - Callas

Coût total H.T de l'opération : 150 000 €HT

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……...…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire n°2 : La revitalisation des bourgs centres à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres villes	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Requalification des Zones d'Activités Économiques (ZAE)	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Partenaires **(signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)**		
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	Délibération C_2016_035 du 31 mars 2016 relative à l'approbation du PPI	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?		NON

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard des enjeux du territoire	Dans le cadre de la compétence liée au développement économique, la Communauté d'Agglomération Dracénoise assure la gestion des Zones d'Activités Économiques (ZAE). A ce titre et dans le cadre du pouvoir de conservation des voiries communautaires et de la gestion des ZAE, une enveloppe de 3 333 333 € HT est prévue au PPI 2016-2020 pour réaliser des travaux de remise en état ainsi que des travaux d'amélioration sur les ZAE existantes. En effet, les ZAE existantes nécessitent, pour certaines, un projet de requalification, permettant de mettre en œuvre la stratégie territoriale de développement partagée par l'ensemble des acteurs. Ce programme de requalification s'étalera sur plusieurs années. Les enjeux sont multiples : renforcer l'attractivité du territoire, renouveler les quartiers économiques, apporter des réponses aux entreprises situées en zone inondable, conforter le tissu économique existant, être exemplaire. Les thématiques privilégiées sont les suivantes : l'urbanisme, l'environnement, la mobilité, et seront doublées par des actions d'animation économique des zones

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

(associations d'entreprises notamment), qui ne font pas l'objet de la présente demande de subvention.

Les actions envisagées dans le cadre d'un plan de requalification sont multiples : signalétique, réhabilitation et entretien de la voirie, sécurisation de la circulation piétonne et cyclable (liaisons douces), réglementation publicitaire, mise en place d'une politique d'amélioration et de réduction des consommations énergétiques, amélioration des paysages et des écosystèmes, gestion des déchets, charte qualité, animation du tissu économique, mise en place d'un système de prévention des risques naturels, notamment inondation, prise en compte des Personnes à Mobilités Réduites, dessertes, sécurité…

Par conséquent, dès le second trimestre 2017 il est prévu de lancer une opération de requalification du Bvd Georges Pompidou dans la ZAE Saint-Hermentaire de Draguignan.

Le programme des travaux pourra porter notamment sur :

- La reprise de la chaussée
- La réalisation de trottoirs et d'aménagements cyclables
- La création de places de stationnement VL et PL,
- La création d'aires de livraison adaptées,
- La mise aux normes d'arrêt de bus
- L'implantation d'aire d'apport volontaire pour la valorisation des déchets
- L'amélioration de la signalétique
- ….

Il est à noter que ce projet va prendre place dans une zone soumise au risque inondation. Il s'agit ici, par une intervention publique lourde sur la zone, de confirmer le rôle majeur de cette zone au sein du territoire et de conforter par là-même sa place, malgré le risque inondation. En effet, en complément de ces interventions physiques, il sera proposé un accompagnement dédié aux entreprises concernées, sur la résilience, et notamment des travaux d'aménagement intérieur aux bâtiments pour remonter les éléments sensibles vers les étages (ex : prises électriques en hauteur), ainsi que le renforcement des procédures d'alerte en cas de crues.

Dans un second temps, sur la période 2018-2020, un plan pluriannuel sera déployé pour procéder à la remise à niveau des autres ZAE existantes d'ici 2020, d'autant plus qu'à compter de janvier 2017, la loi NOTRe, prévoit le transfert obligatoire de l'ensemble des ZAE aux intercommunalités.

Il sera notamment porté un effort particulier sur les zones suivantes :
- zone de l'Ecluse aux Arcs-sur-Argens
- zone du Plan à Vidauban
- ……

Pour mémoire les enjeux du territoire de l'agglomération dracénoise sur le volet prioritaire n°2 « La revitalisation des bourgs centres » auxquels l'opération répond sont les suivants :

-La présence de centres-bourgs dynamiques et animés, dans les campagnes ou les zones périurbaines, est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique local pour les habitants des territoires concernés.

-L'enjeu est aussi de ralentir l'affaiblissement des fonctions de centralité des bourgs-centres (offre de services, activités marchandes et économiques en général…), et la dévitalisation de leur centre.

Aussi l'opération de requalification des ZAE sur la période 2017-2020 permettra de dynamiser le développement des bourgs-centres, de conforter leur position stratégique, voire de maintenir une activité économique vitale pour certains.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
ex. ingénierie, études	€
investissement	3 333 333,00 €
fonctionnement	€
	€
	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**3 333 333,00 €**

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)				
1° Plan de financement prévisionnel				
Ressources		**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux (%)**
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)			€	%
Fonds de soutien à l'investissement local			**1 229 167,00 €**	**37,00%**
État (TDIL - réserve parlementaire)			€	%
État (DETR)			€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental			€	%
Autres financements publics	(à préciser)		€	%
			€	%
			€	%
			€	%
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)			**1 229 167,00 €**	**37,00%**
Part du demandeur		Fonds propres	2 104 166,00 €	63,00%
		Emprunt	€	%
MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)			**3 333 333,00 €**	**100%**
2° Moyens humains				

Échéancier prévisionnel de réalisation	
Début des travaux (trimestre)	2ème trimestre 2017
Fin des travaux (trimestre - année)	4ème trimestre 2020

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Échéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	€
	2ème trimestre	350 000€
	3ème trimestre	350 000€
	4ème trimestre	341 667€
2018	1er trimestre	190 972€
	2ème trimestre	190 972€
	3ème trimestre	190 972€
	4ème trimestre	190 972€
2019	1er trimestre	190 972€
	2ème trimestre	190 972€
	3ème trimestre	190 972€
	4ème trimestre	190 972€
2020	1er trimestre	190 972€
	2ème trimestre	190 972€
	3ème trimestre	190 973€
	4ème trimestre	190 974€

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à : Draguignan **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Requalification des Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Coût total H.T de l'opération : 3 333 333 €HT

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……...…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire n°2 : La revitalisation des bourgs centres à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres villes	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Fonds d'intervention économique	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Partenaires **(signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)**		
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	Délibération C_2016_035 du 31 mars 2016 relative à l'approbation du PPI	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?		NON

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard des enjeux du territoire	Le fonds d'intervention économique a été mis en place lors de l'adoption du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de l'agglomération, en mars 2016, pour la période 2016-2020. Il permet notamment à la collectivité publique d'intervenir sur des zones où l'initiative privée fait défaut. Il s'agit également d'aider au portage d'opérations communales, de soutenir des opérations économiques locales, que les communes, seules, n'auraient pas pu porter non plus : - aménagement de terrains pour la location et/ou la revente - construction de bâtiments / commerces-relais. Mais il s'agit également de façon ponctuelle de réaliser des opérations d'investissement pour le compte de la CAD, permettant de générer des revenus récurrents pour l'agglomération, grâce à la mise en location de terrains ou de biens, après leur construction portée par l'agglomération. Sur 2017, le fonds d'intervention économique sera mobilisé à hauteur de 300000 €HT a minima pour une opération d'aménagement économique située aux Arcs-sur-Argens, afin d'augmenter la commercialisation de la zone de

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

	l'Ecluse de la Chabotte, et l'attractivité du site (achat de 4000m² sur les 15 ha, avec 2000m² de bâtiments potentiellement aménageables). Sur 2018-2020, sont envisagés d'autres acquisitions et constructions de bâtiments : par exemple et de façon non-exhaustive, la construction de bâtiments sur la ZAE Matheron de Vidauban, de cellules d'activité sur le quartier Combes Bayarde de Figanières, des acquisitions sur l'arc sud, la zone d'activités économiques locale de Flayosc , etc... **Pour mémoire les enjeux du territoire de l'agglomération dracénoise sur le volet prioritaire n°2 « La revitalisation des bourgs centres » auxquels l'opération répond sont les suivants :** -La présence de centres-bourgs dynamiques et animés, dans les campagnes ou les zones périurbaines, est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique local pour les habitants des territoires concernés. -L'enjeu est aussi de ralentir l'affaiblissement des fonctions de centralité des bourgs-centres (offre de services, activités marchandes et économiques en général…), et la dévitalisation de leur centre.

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
ex. ingénierie, études	€
investissement	1 666 667,00 €
fonctionnement	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**1 666 667,00 €**

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)			
1° Plan de financement prévisionnel			
Ressources	**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux** (%)
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)		€	%
Fonds de soutien à l'investissement local		**500 000,00 €**	**30,00%**
État (TDIL - réserve parlementaire)		€	%
État (DETR)		€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)		€	%
Conseil régional		€	%
Conseil départemental		€	%
Autres financements publics (à préciser)		€ € €	% % %
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)		**500 000,00 €**	**30,00%**
Part du demandeur	Fonds propres	1 166 667,00 €	70,00%
	Emprunt	€	%

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)	**1 666 667,00 €**	**100,00%**
2° Moyens humains		

Échéancier prévisionnel de réalisation	
Début des travaux (trimestre)	2ème trimestre 2017
Fin des travaux (trimestre - année)	4ème trimestre 2020

Echéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	€
	2ème trimestre	300 000,00 €
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2018	1er trimestre	113 888,00 €
	2ème trimestre	113 888,00 €
	3ème trimestre	113 888,00 €
	4ème trimestre	113 888,00 €
2019	1er trimestre	113 888,00 €
	2ème trimestre	113 888,00 €
	3ème trimestre	113 889,00 €
	4ème trimestre	113 890,00 €
2020	1er trimestre	113 890,00 €
	2ème trimestre	113 890,00 €
	3ème trimestre	113 890,00 €
	4ème trimestre	113 890,00 €

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à : Draguignan **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Fonds d'intervention économique

Coût total H.T de l'opération : 1 666 667 €HT

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……..…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire n°2 : La revitalisation des bourgs centres à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Relance et soutien à la filière céramique de Salernes	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Partenaires (signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)	Ville de Salernes Groupement d'intérêt économique (GIE) des céramistes Association des potiers	
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	Délibération C_2015_009 du 19 février 2015 : délibération actant la mise en place d'un plan de filière de céramique de Salernes .	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?	OUI Dans un 2ème temps dès 2018 : dépôt d'un dossier LEADER	

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard des enjeux du territoire	Dans le contexte de la mondialisation, la concurrence accrue et les produits industriels qui inondent le marché sont une réalité à laquelle est confrontée toute la filière céramique - ainsi que les phénomènes de mode (concurrence du béton ciré, des carreaux de très grande taille obtenus par pressage à sec…). En outre, - une large fraction de la population n'a plus la compréhension de ce qu'est un « bel objet » et de la complexité de sa réalisation, - les gens trouvent que les objets produits artisanalement sont chers, car ils comparent avec des objets produits en série, - et en même temps ils peuvent être attirés par des objets dont ils ressentent confusément qu'ils ont une âme. Au vu de ce constat, le projet de restructuration de la filière de la céramique contribue à :

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

	- Relancer les filières carrelages et poterie de Salernes - Contribuer au développement économique de la filière carrelages et poterie de Salernes - Développer de nouveaux produits - Renforcer l'animation et la mise en réseau autour de la filière[- Renforcer l'image de la filière carrelages et poterie de Salernes - Transmettre le savoir-faire local Pour atteindre ces objectifs sont envisagées : *la réhabilitation de l'espace Boutal situé en Centre ville et sa transformation en showroom pour les potiers et céramistes *la réalisation de deux études : positionnement du produit et utilisation de la terre crue. *la mise en place d'une stratégie de communication et de promotion. Ce projet de restructuration de la filière vise les publics suivants : - Les professionnels de la céramique afin qu'ils maintiennent leur activités ou que de nouveaux s'installent, - La commune de Salernes et la Communauté d'agglomération afin qu'ils utilisent la brique crue dans leur construction et en fasse la promotion, - Les prescripteurs (architectes, professionnels du bâtiment, médias spécialisés …) afin qu'ils utilisent la brique crue dans leur construction et en fassent sa promotion. Pour amorcer cette démarche une 1ere phase d'appropriation collective des données économiques de positionnement, de programmation de l'espace Boutal et d'actions de communication est indispensable. Cette 1ère phase sera menée sur 2017 et fait l'objet de la présente demande. **Pour mémoire les enjeux du territoire de l'agglomération dracénoise sur le volet prioritaire n°2 « La revitalisation des bourgs centres » auxquels l'opération répond sont les suivants :** -La présence de centres-bourgs dynamiques et animés, dans les campagnes ou les zones périurbaines, est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique local pour les habitants des territoires concernés. -L'enjeu est aussi de ralentir l'affaiblissement des fonctions de centralité des bourgs-centres (offre de services, activités marchandes et économiques en général…), et la dévitalisation de leur centre. - Enfin, il s'agit d'élaborer une stratégie foncière pour l'habitat, en lien avec les partenaires institutionnels.

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
Investissement :Études : Programmation et fonctionnement de l'espace BOUTAL Positionnement économique de la céramique et la poterie de Salerne	41 000,00 €
Fonctionnement : communication -promotion	9 0000,00 €
	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**50 000,00 €HT**

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)				
1° Plan de financement prévisionnel				
Ressources		**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux** (%)
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)			€	%
Fonds de soutien à l'investissement local			**15 000,00 €**	**30,00%**
État (TDIL - réserve parlementaire)			€	%
État (DETR)			€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental			€	%
Autres financements publics + prives	Ville de Salernes Associations des professionnels		10 000€ € 10 000€	20 % % 20 %
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)			**35 000,00 €**	**70,00%**
CAD		Fonds propres	15 000,00 €	30,00%
		Emprunt	€	%
MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)			**50 000,00 €**	**100,00%**
2° Moyens humains				
30% de deux postes agents CAD				
10% d'un poste Mairie				

Échéancier prévisionnel de réalisation	
Début des travaux (trimestre)	1er trimestre 2017
Fin des travaux (trimestre - année)	4eme trimestre 2017

Echéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	50 000,00 €
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

2018	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2019	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2020	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à : DRAGUIGNAN **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Relance et soutien à la filière céramique de Salernes

Coût total H.T de l'opération : 50 000 €HT

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……...…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170126-2017_005-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire n°3 : Attractivité du territoire	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Mise en œuvre du SDTAN sur les communes hors zones AMII	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Département du Var	
Partenaires **(signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)**	Élaboré par un partenariat initié par le Département avec les EPCI, la Région, l'État, la Caisse des Dépôts, le syndicat d'énergies du Var, le PNR Verdon, le syndicat de Télévision et télécommunication du Nord Est Varois	
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	Délibération C_2016_129 du 3 novembre 2016 organisant la compétence 1425-1 du CGCT relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?		NON

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard des enjeux du territoire	L'aménagement numérique est articulé en deux parties complémentaires : - une partie publique, portée par le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Var, SDTAN - une partie privée : c'est le déploiement de la fibre réalisé notamment par Orange et SFR sur le Var. Afin de contrer la fracture numérique territoire, l'intervention publique est nécessaire pour maintenir la cohésion territoriale et garantir le développement économique, social et culturel dans tous les territoires. C'est une demande forte des administrés qui considèrent l'accès au numérique comme un service public en raison du large spectre d'usages qu'il permet et permettra demain dans tous les domaines: santé, éducation, économie, culture, loisir... Lancé au printemps 2013, le Plan France Très Haut débit vise à couvrir l'intégralité du

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

territoire national en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Pour atteindre cet objectif, il mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, partagé entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État.

1/ Les montées en débit MED

Sur le territoire de l'agglomération dracénoise, les 16 communes adhérentes en 2013 font partie des zones AMI pour lesquelles l'opérateur Orange s'est positionné.

L'intégration de 3 nouvelles communes à l'agglomération en 2014 a posé la question de la participation publique de la CAD pour deux montées en débit (MED) prévues sur Saint-Antonin et Sillans-la-Cascade, mais au final l'initiative privée a porté l'opération (ou est en cours).

Par contre, l'arrivée de 4 nouvelles communes à compter de janvier 2017 pose à nouveau la question de la participation financière de l'agglomération dracénoise, en lieu et place de la participation initialement prévue pour la Communauté de Communes Artuby Verdon (CCAV) sur les montées en débit (MED).

Cette 1ère opération portée par le SDTAN est destinée à intervenir sur les territoires en difficulté de l'ancienne CCAV, en réalisant des montées en débit (MED) pour un montant prévisionnel de 933 400€.

La participation de l'agglomération dracénoise serait de 15,30 % (soit environ 142 800 euros – à confirmer) sur :

- MED NRA, nœuds de raccordement abonnés, sur Comps-sur-Artuby et Bargème (raccordement des nœuds de répartition en fibre optique)
- MED PRM, sur La Roque-Esclapon et la Bastide (installation d'armoires supplémentaires sur la boucle cuivre)

2/ Le Réseau d'Intérêt Public (RIP)

Une opération de construction d'un réseau en fibre optique sur l'ensemble du département (hors zones prises en charge par les opérateurs privés) sous la forme d'un réseau d'intérêt public (RIP) sera mise en délégation de service public.

En effet, le modèle initialement prévu par le SDTAN du Var sur les Réseaux d'Intérêt Publics (RIP) est devenu caduc courant 2016, car les opérateurs privés ont décidé de co-investir sur les RIP, via un montage juridique de délégation de service public de type concessif, ce qui a été validé par le Département. Aussi, le SDTAN va être révisé en ce sens, ce qui va nécessiter une révision des clés de financement.

Le département du Var propose de lancer la consultation de la délégation de service public pour l'exploitation du RIP, Réseau d'Intérêt Public, FttH Fiber to the Home, courant 2017, en confiant la maîtrise d'œuvre au SMO PACA THD. Cela suppose que les EPCI adhèrent au SMO PACA THD. Une délibération sera proposée en ce sens au conseil communautaire de l'agglomération dracénoise.

La participation des EPCI au RIP FttH n'est pas encore définie de façon précise, mais la participation de l'agglomération dracénoise peut être évaluée d'ores et déjà à hauteur d'environ 500 000€ sur 2018-2025 (soit environ 72 000€ / an), soit 216 000 € sur 2018-2020 pour la CAD auquel s'ajoute la contribution de l'agglomération pour les MED, soit au total un prévisionnel de 400 000€TTC.

Pour mémoire l'enjeu du territoire de l'agglomération dracénoise sur le volet prioritaire n°3 « L'attractivité du territoire» auquel l'opération répond est le suivant :

Doter le territoire d'infrastructures numériques et valoriser les usages numériques, y compris pour l'administration.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-200039519-20170119-C_2017_005-DE

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
ex. ingénierie, études	€
investissement	333 333,00 €
fonctionnement	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**333 333,00 €**

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)				
1° Plan de financement prévisionnel				
Ressources		**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux (%)**
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)			€	%
Fonds de soutien à l'investissement local			**€**	**%**
État (TDIL - réserve parlementaire)			€	%
État (DETR)			€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental			€	%
Autres financements publics	la participation Etat pourra intervenir au titre du FSN en fonction des crédits qui seront susceptibles d'être alloués au Conseil Départemental, pour lequel un dossier est actuellement en cours d'examen au niveau ministériel		€ €	% %
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)			**€**	**%**
Part du demandeur		Fonds propres	€	%
		Emprunt	€	%
MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)			**233 333,00 €**	**70,00%**
2° Moyens humains				

Échéancier prévisionnel de réalisation	
Début des travaux (trimestre)	1er trimestre 2018
Fin des travaux (trimestre - année)	4ème trimestre 2020

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Echéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2018	1er trimestre	333 333,00 €
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2019	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2019	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à : Draguignan **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Mise en œuvre du SDTAN sur les communes hors zones AMII

Coût total H.T de l'opération : 333 333 €HT

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……...…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170126-2017_005-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire n°3 : L'attractivité du territoire	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Création d'une zone d'activité artisanale locale à Lorgues (Valmouissine)	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Partenaires **(signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)**		
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	Délibération C_2016_035 du 31 mars 2016 relative à l'approbation du PPI	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?		NON

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard des enjeux du territoire	**<u>Motifs de l'intervention</u> :** La commune de Lorgues est identifiée dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) comme « ville d'appui » dans l'armature urbaine de l'Agglomération. A ce titre, elle souhaite se développer par la création d'un pôle économique qui permettrait le développement d'une zone d'activité de taille modeste à vocation artisanale. Ce projet est cohérent avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT débattu le 5 novembre 2015 et est inscrit dans le PADD de la commune. Il est également repris dans le projet de zonage du Plan Local d'Urbanisme.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

En cohérence avec son statut de ville d'appui dans le SCoT de la Dracénie, la ville de Lorgues appartient à une unité urbaine au sens de l'INSEE de moins de 50 000 habitants (Lorgues, Taradeau) au sein de laquelle elle revêt un statut de ville centre. Par ailleurs, elle s'inscrit comme bourg centre au sein d'un bassin de vie identifié par l'INSEE (Le Thoronnet, Saint Antonin du Var, Taradeau, Lorgues).

Descriptif de l'investissement :

Le Pôle d'activité de Valmouissine comprend la création d'une Zone d'Activité Economique (ZAE) à vocation artisanale.

La ZAE d'une superficie d'environ 5 ha doit faire l'objet d'acquisition foncière. Elle est inscrite dans la révision du PLU en cours.

Les investissements prévus correspondent à :
-achat du foncier et pré-commercialisation : 1 000 000€TTC sur la base d'un prévisionnel de 20 €/m² sur 5 ha,
-coût prévisionnel d'aménagement: 1 500 000€TTC

Pour mémoire l'enjeu du territoire de l'agglomération dracénoise sur le volet prioritaire n°3 « L'attractivité du territoire» auquel l'opération répond est le suivant :
Développer et promouvoir des zones d'activités économiques attractives
Développer, animer et accompagner le tissu économique et commercial

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
ex. ingénierie, études	€
investissement	2 083 333€
fonctionnement	€
	€
	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**2 083 333€**

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)			
1° Plan de financement prévisionnel			
Ressources	**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux (%)**
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)		€	%
Fonds de soutien à l'investissement local		**625 000€**	**30%**
État (TDIL - réserve parlementaire)		€	%
État (DETR)		€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)		€	%
Conseil régional		€	%
Conseil départemental		€	%
Autres financements publics (à préciser)		€ € € €	% % % %
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)		**625 000€**	**30%**
Part du demandeur	Fonds propres	1 458 333 €	70%
	Emprunt	€	%
MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)		**2 083 333€**	**100 %**
2° Moyens humains			

Échéancier prévisionnel de réalisation	
Début des travaux (trimestre)	1er trimestre 2018
Fin des travaux (trimestre - année)	4ème trimestre 2020

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Echéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2018	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	694 444 €
2019	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	694 444 €
2020	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	694 445€

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à : Draguignan **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Création d'une zone d'activité artisanale locale à Lorgues (Valmouissine)

Coût total H.T de l'opération : 2 083 333 €HT

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……...…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170126-2017_005-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire n°3 : L'attractivité du territoire	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Mise en œuvre d'une signalétique touristique sur l'ensemble de l'agglomération	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Partenaires **(signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)**	Conseil départemental 83 (Direction des routes) Communes de la CAD	
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	Délibération C_2016_035 du 31 mars 2016 relative à l'approbation du PPI Action prévue dans le cadre du schéma de développement touristique de la Dracénie.	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?	OUI Convention Conseil départemental éventuellement	

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard des enjeux du territoire	Le schéma de développement touristique de la Dracénie prévoit dans le cadre de son défi 1, « ***Organiser et structurer plus efficacement la Dracénie*** » une action spécifique: Famille d'action 3 : « ***Adopter une signalétique touristique guidante, homogène et incitative ».*** **<u>Objectifs de l'opération:</u>** - Mieux visualiser, repérer et matérialiser les portes d'entrée du territoire : Les marqueurs de la Dracénie - Plus et mieux consommer le territoire par une signalétique thématique : Route des villages perchés de la Dracénie - Améliorer et conforter les différents villages, sites et grands sites

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

touristiques : Signalétique directionnelle

- Améliorer l'image du territoire en mettant fin aux affichages non réglementés : Règlement local de publicité

Le Plan d'actions :

Marqueurs du territoire:

-Petits Panneaux de Bienvenue aux entrées pour bien identifier le Territoire (nouveau graphisme sur les panneaux, nouvelles implantations);
-Giratoires et Autoroute pour valoriser le territoire
-Les Relais d'Informations Services (RIS) ou Totem pour informer et reconquérir le territoire.

Implantation d'une signalétique Touristique: Route des Villages perchés.

Règlement local de publicité: travail avec les communes.

Mise en place d'une nouvelle signalétique directionnelle.

Au schéma de développement touristique de la Dracénie s'ajoute diagnostic de la signalétique de jalonnement intra-communautaire (diagnostic réalisé en interne et transmis au CD83), ainsi que les projets de panneaux sur l'autoroute à voir avec Vinci (après avis conforme du préfet département et préfet de région).

Pour mémoire les enjeux du territoire de l'agglomération dracénoise sur le volet prioritaire n°3 « L'attractivité du territoire» auxquels l'opération répond sont les suivants :
-Protéger et valoriser le patrimoine naturel, tout comme le secteur agricole et viticole
-Structurer l'offre touristique

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
ex. ingénierie, études	€
investissement	100 000 €
fonctionnement	€
	€
	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**100 000 €**

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)				
1° Plan de financement prévisionnel				
Ressources		**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux (%)**
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)			€	%
Fonds de soutien à l'investissement local			**45 833,00 €**	**45,83%**
État (TDIL - réserve parlementaire)			€	%
État (DETR)			€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental			€	%
Autres financements publics	(à préciser)		€ € € €	% % % %
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)			**45 833,00 €**	**45,83%**
Part du demandeur		Fonds propres	54 167,00 €	54,17%
		Emprunt	€	%
MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)			**100 000 €**	**100 %**
2° Moyens humains				

Échéancier prévisionnel de réalisation	
Début des travaux (trimestre)	1er trimestre 2017
Fin des travaux (trimestre - année)	4eme trimestre 2018

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Echéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	41 667€
	4ème trimestre	€
2018	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	29 167€
	4ème trimestre	€
2019	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	29 166€
	4ème trimestre	€
2020	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à : Draguignan **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Mise en œuvre d'une signalétique touristique sur l'ensemble de l'agglomération

Coût total H.T de l'opération : 100 000 €HT

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……...…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170126-2017_005-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire n°3 : L'attractivité du territoire	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Développement des circuits de randonnées sur l'ensemble de l'agglomération Valorisation des villages par la signalétique des circuits pédestres	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Partenaires **(signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)**	CD83, Agence départementale du Tourisme Var Tourisme, ONF, Comité départemental des randonnées pédestres	
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	**Statuts de la CAD** (article 7) **Délibération n°2006-041** sur les sentiers communautaires **Délibération n° 2007-106** partenariat entretien et balisage avec le Département **Délibérations** de transfert des sentiers communautaires	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?		NON

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard des enjeux du territoire	L'action s'inscrit en parfaite concordance avec le schéma de développement touristique mis en œuvre par la Communauté d'agglomération. **Défi 2 :** Adapter et moderniser l'Offre Touristique Dracénoise et innover pour se différencier **Familles d'action 5, 6 et 7 :** - Valoriser et « scénographier » les villages de la Dracénie - Renforcer le rayonnement culturel et événementiel de la Dracénie - Typer l'offre Nature Dracénoise **Défi 3 :** Renforcer l'impact de la promotion et de la communication touristique et mettre en œuvre une Stratégie de Marque. **Familles d'action 9 et 10 :** - Séduire autrement par un marketing différencié - Entrer dans l'ère du web 2.0 et de la révolution numérique

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Afin d'augmenter l'attractivité des villages en synergie avec l'environnement et les espaces naturels des communes, de répondre aux besoins des différents types de population (locale et touristique), et en complément du maintien de l'économie, de la qualité de vie et de l'offre de loisirs de pleine nature en milieu rural, la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est fixé plusieurs actions et objectifs de valorisation pour renforcer, enrichir et promouvoir le développement commercial et touristique de ses communes.

Les tendances et attentes des consommateurs évoluent vers une recherche de qualité et de proximité. La conscience des valeurs environnementales est de plus en plus présente et fait émerger les notions de filières courtes, « consommacteurs », « locavores » porteuses de développement économique.
Les communes rurales de la Dracénie peuvent et doivent s'appuyer aujourd'hui fortement sur l'ensemble des richesses offertes par leurs espaces agricoles et naturels pour en faire des atouts supplémentaires à leur développement.
L'ouverture, la mise en valeur et l'information sur ces ensembles offrent à la fois une nouvelle attractivité pour les communes et la valorisation des acteurs locaux auprès de nouvelles clientèles.

Actions :
Valoriser les espaces naturels, sentiers existants et pistes cyclables, par la mise en place de signalétiques incitatives et informatives.
Améliorer le jalonnement depuis les lieux fréquentés jusqu'aux villages.
Créer et aménager de nouveaux sentiers de petites randonnées (boucles de villages), sentiers de découverte et de santé.

Objectifs :
Utiliser l'attractivité des espaces naturels pour créer un lien avec le cœur des villages.
Renforcer la visibilité de l'offre commerciale.
Augmenter la fréquentation des cœurs de villages.

Descriptif de l'investissement :
Sur les 15 sentiers existants et ceux en projets et sur les espaces cyclables Vigne à vélo et EuroVélo8 :
- Création d'une signalétique d'information sur l'offre commerciale dans son ensemble (agriculture, artisanat, et commerces du village) sous forme de mobilier intelligent (cartographie et Tag QR Code et NFC) ;
- Création de signalétique valorisant le patrimoine vernaculaire présent sur les sentiers.

Ces signalétiques permettront d'apporter une information ciblée sur l'ensemble des parcours pédestres et cyclables, mais aussi sur les offres et animations de la commune et des communes traversées, afin de développer l'attractivité, en complément des totems numériques interactifs mis en place dans les cœurs de villages dans le cadre du Schéma Touristique de l'Agglomération.

Cette action de signalétique connectée vient également en complément avec le projet de FISAC communautaire déposé au titre de l'appel à projet 2017.

Prospective :
Le projet prévoit les sentiers et pistes cyclables communales qui ne sont pas à ce jour transférés à l'agglomération, mais qui seront intégrés dans la promotion globale du territoire dans le cadre du schéma.

Mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.
L'ensemble de l'action s'inscrit en transversalité dans une démarche de projet incluant :
- Direction des Services Informatiques : SIG (Système d'information Géographique) pour cartographie du cadastre, création de nouveaux itinéraires, implantation des supports de signalétique, croisement des données avec le département pour inscriptions des sentiers au titre du PDIPR (Plan

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

	Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre) et du PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) ; - Direction de l'Environnement : état des lieux et entretien, ouverture, aménagement de points de vue, espaces d'observation et de détente, création nouveaux circuits. - Direction Aménagement Économique et Urbain : Vigne à Vélo et EuroVélo8. - Direction de l'Animation Économique et Touristique : pilotage du projet. **Pour mémoire les enjeux du territoire de l'agglomération dracénoise sur le volet prioritaire n°3 « L'attractivité du territoire» auxquels l'opération répond sont les suivants :** -Protéger et valoriser le patrimoine naturel, tout comme le secteur agricole et viticole -Structurer l'offre touristique **Annexes :** **Schéma de développement touristique de la Dracénie.** **Statuts de la CAD (article 7)** **Délibération n°2006-041** sur les sentiers communautaires suivants : Commune d'Ampus le sentier dit « Notre Dame de spéluque » Commune de Bargemon le sentier dit « La table d'orientation » ; Commune de Bargemon le sentier dit « Favas et le bois de la Coste » Commune de Callas le sentier dit « La Chapelle Saint-Auxile » ; Commune de Châteaudouble le sentier dit « Sommet de la Pale » Commune de Claviers le sentier dit « la Chapelle Sainte-Anne » ; Communes de Draguignan et Figanières le sentier dit « le trou du figuier / l'ancienne voie romaine » ; Commune du Muy le sentier dit « La Ripisylve de l'Endre » ; Commune du Muy le sentier dit « L'Endre et le moulin de Gournié » ; Commune des Arcs sur Argens le sentier dit « Les Menhirs » ; Commune de Lorgues le sentier dit « La campagne de Pey-Cervier» ; Commune de Lorgues le sentier dit « Saint-Ferréol» ; Commune de Montferrat le sentier dit « Notre Dame de Beauvoir » ; Commune de Trans-en-Provence le sentier dit « Chemin des Suous » ; Commune de Trans-en-Provence le sentier dit « Darboussière » ; Commune de Vidauban le sentier dit « le Bois du Rouquan ».

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
ex. ingénierie, études	€
investissement	411 667,00 €
fonctionnement	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**411 667,00 €**

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)				
1° Plan de financement prévisionnel				
Ressources		**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux (%)**
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)			€	%
Fonds de soutien à l'investissement local			**164 667,00 €**	**40,00%**
État (TDIL - réserve parlementaire)			€	%
État (DETR)			€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental			€	%
Autres financements publics	(à préciser)		€ € € €	% % % %
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)			**164 667,00 €**	**40,00%**
Part du demandeur		Fonds propres	247 000,00 €	60,00%
		Emprunt	€	%
MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)			**411 667,00 €**	**100,00%**
2° Moyens humains				

Échéancier prévisionnel de réalisation	
Début des travaux (trimestre)	1er trimestre 2018
Fin des travaux (trimestre - année)	4ème trimestre 2020

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Echéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2018	1er trimestre	34 305 €
	2ème trimestre	34 305 €
	3ème trimestre	34 305 €
	4ème trimestre	34 305 €
2019	1er trimestre	34 305 €
	2ème trimestre	34 306 €
	3ème trimestre	34 306 €
	4ème trimestre	34 306 €
2020	1er trimestre	34 306 €
	2ème trimestre	34 306 €
	3ème trimestre	34 306 €
	4ème trimestre	34 306 €

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à : Draguignan **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Développement des circuits de randonnées sur l'ensemble de l'agglomération et Valorisation des villages par la signalétique des circuits pédestres

Coût total H.T de l'opération : 411 667 €HT

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……...…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170126-2017_005-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire 4 : Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Mise en accessibilité du patrimoine bâti communautaire	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Partenaires **(signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)**		
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	Délibération C_2016_035 du 31 mars 2016 relative à l'approbation du PPI Délibération C_2016_048 du 19 mai 2016 d'approbation de l'Ad'AP de la CAD Délibération du bureau B_2016_013 de création d'un groupement de commandes pour la mise en accessibilité des ERP et IOP communaux et intercommunaux Délibération du bureau B_2016_038 de lancement des marchés	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?		NON

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard des enjeux du	L'accessibilité est l'affaire de tous. En effet, 12 millions de français seraient concernés : les personnes handicapées, mais également les personnes âgées, malades ou accidentées, les femmes en fin de grossesse et même les familles avec des poussettes, les voyageurs encombrés de bagages, etc… Se saisir de cette problématique, c'est : - construire une société plus ouverte aux personnes en situation de handicap, - concevoir des réponses et des prises en charge adaptées à la situation de chacun,

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300498-20170119-C_2017_008-DE

territoire	- simplifier leur vie quotidienne. La loi du 11 février 2005, dite « loi handicap », a constitué une avancée importante en matière d'accessibilité de tous à tout. Mais elle n'a pas été suffisamment suivie d'effets. Prenant acte des difficultés rencontrées pour respecter la mise en conformité avant le 1er janvier 2015, le Gouvernement a adopté par l'ordonnance n°2014-190 du 26 septembre 2014, des mesures visant à simplifier et expliciter les normes accessibilité. Cette ordonnance prévoit notamment la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et du Schéma directeur transport - Ad'AP (Sd'AP). Pour répondre à cet enjeu sociétal, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a préalablement nommé un conseiller en accessibilité et créé une commission intercommunale pour l'accessibilité. Elle a ensuite construit son Ad'AP, document correspondant à un engament de réaliser des travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP dans un délai de 5 ans. L'Ad'AP transmis en Préfecture au printemps a été approuvé en septembre 2016, suite à l'approbation d'une demande de prorogation des délais dont l'objectif était d'accompagner, dans un premier temps, les communes membres sur le montage de leur propre Ad'AP. **Motifs de l'intervention :** Actions préparatoires menées ou en cours : • Les diagnostics visant à décrire et évaluer les aménagements et travaux de mise en accessibilité des ERP, IOP ont été réalisés. • Le groupement de commandes, constitué en 2016, permettra d'affiner les coûts, opération par opération pour les travaux prévus à l'Ad'AP de la CAD (et aux Ad'AP des communes). En effet, pour poursuivre l'accompagnement des communes et réaliser des économies d'échelles, l'action de mise en conformité sera également mutualisée. Les marchés seront lancés en décembre pour un démarrage des travaux dès le début de l'année 2017. • Les montants des travaux prévus à l'Ad'AP ont été inscrits dans le Programme Pluriannuel d'Investissement de la CAD, validés par les élus communautaires. L'objectif est de rendre accessible le patrimoine intercommunal, le plus rapidement possible. **Descriptif de l'investissement :** A l'appui des diagnostics réalisés, une planification des travaux de mise en accessibilité du patrimoine de la CAD a été réalisée sur 5 ans. Les travaux de mise en accessibilité sont détaillés dans le document joint. Il précise, en effet, pour chaque ERP et IOP la liste des travaux à réaliser, ainsi que l'échelonnement dans le temps et les coûts associés. Ces travaux portent principalement sur : • La création de place de stationnement adaptée et la mise en accessibilité des accès à nos ERP et IOP (pentes accessibles, repérages visuels, tactiles), • La mise en conformité des escaliers (poser des bandes d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier, premières et dernières contremarches à peindre, prolonger les mains courantes...), • La pose ascenseurs pour accéder aux étages, • L'accessibilité des circulations intérieures des bâtiments (repérage tactile, repérage visuel...), la mise en conformité des pentes éventuellement et des largeurs de portes, • La mise en conformité de la puissance des éclairages, • L'accessibilité des sanitaires, douches, vestiaires... **Pour mémoire les enjeux du territoire de l'agglomération dracénoise sur le volet prioritaire n°4 « Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire » auxquels l'opération répond sont les suivants :** - un programme de mise en accessibilité du patrimoine communautaire, des voiries du réseau de transports, - et soutien aux Ad'Ap communaux.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083[illegible]2017[illegible]19-C_2017_005-DE

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
ex. ingénierie, études	€
investissement	584 000€
fonctionnement	€
	€
	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**584 000€**

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)				
1° Plan de financement prévisionnel				
Ressources		**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux (%)**
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)			€	%
Fonds de soutien à l'investissement local			**219 000,00 €**	**37,50%**
État (TDIL - réserve parlementaire)			€	%
État (DETR)			€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental			50 000,00 €	8,50%
Autres financements publics	(à préciser)		€ € € €	% % % %
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)			**269 000,00 €**	**46,00%**
Part du demandeur		Fonds propres	315 000,00 €	54,00%
		Emprunt	€	%
MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)			**584 000€**	**100%**
2° Moyens humains				

Échéancier prévisionnel de réalisation	
Début des travaux (trimestre)	1er trimestre 2017
Fin des travaux (trimestre - année)	4ème trimestre 2020

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Echéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	36 500€
	2ème trimestre	36 500€
	3ème trimestre	36 500€
	4ème trimestre	36 500€
2018	1er trimestre	36 500€
	2ème trimestre	36 500€
	3ème trimestre	36 500€
	4ème trimestre	36 500€
2019	1er trimestre	36 500€
	2ème trimestre	36 500€
	3ème trimestre	36 500€
	4ème trimestre	36 500€
2020	1er trimestre	36 500€
	2ème trimestre	36 500€
	3ème trimestre	36 500€
	4ème trimestre	36 500€

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à : Draguignan **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Mise en accessibilité du patrimoine bâti communautaire

Coût total H.T de l'opération : 584 000 €HT

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……...…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170126-2017_005-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAR

Nos ruralités
Une chance pour la France

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire 4 : Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Accessibilité dans les transports	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Partenaires **(signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)**		
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	Délibération C_2015_103 du 24 septembre 2015 approuvant le Sd'AP. Arrêté préfectoral DDTM/SHRU n° ACC-0322 du 29 février 2016 d'approbation du Sd'AP.	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?		NON

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard des enjeux du territoire)	L'accessibilité est l'affaire de tous. En effet, 12 millions de français seraient concernés : les personnes handicapées, mais également les personnes âgées, malades ou accidentées, les femmes en fin de grossesse et même les familles avec des poussettes, les voyageurs encombrés de bagages, etc… Se saisir de cette problématique, c'est : - construire une société plus ouverte aux personnes en situation de handicap, - concevoir des réponses et des prises en charge adaptées à la situation de chacun, - simplifier leur vie quotidienne. La loi du 11 février 2005, dite « loi handicap », a constitué une avancée importante en matière d'accessibilité de tous à tout. Mais elle n'a pas été suffisamment suivie d'effets. Prenant acte des difficultés rencontrées pour

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

respecter la mise en conformité avant le 1er janvier 2015, le Gouvernement a adopté par l'ordonnance n°2014-190 du 26 septembre 2014, des mesures visant à simplifier et expliciter les normes accessibilité. Cette ordonnance prévoit notamment la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et du Schéma directeur transport – Ad'AP (Sd'AP).

Pour répondre à cet enjeu sociétal, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a préalablement nommé un conseiller en accessibilité et créé une commission intercommunale pour l'accessibilité. Elle a ensuite construit son Sd'AP, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité.

La CAD est compétente en matière de travaux pour les arrêts situés sur les voiries communautaires et pour l'équipement des bus en système d'information voyageurs (SIV).

Le Sd'AP décrit les actions nécessaires à la mise en accessibilité du service public de transport et le plan de financement correspondant a été approuvé le 24 septembre 2015 par le Conseil d'Agglomération et le 29 février 2016 par la Préfecture. Ce programme de travaux de mise en accessibilité du réseau de transport s'étale sur 3 ans.

Motifs de l'intervention :

Pour la partie travaux :
- 6 arrêts sur voirie communautaire sont concernés. Les travaux à réaliser sont des travaux de génie civil qui consiste à créer un quai, rehausser le quai, l'élargir et corriger les pentes et dévers. D'autres travaux connexes sont à réaliser pour permettre le franchissement en sécurité des chaussées.

Pour la partie Système d'Information Voyageurs (SIV):
L'ensemble des véhicules de lignes régulières du réseau de transport collectif seront équipés.

Le Système d'Information Voyageurs a pour vocation d'annoncer de façon sonore et lumineuse les informations nécessaires aux voyageurs. Le dispositif assure, par l'installation de bornes d'information voyageurs (écrans) à l'intérieur des véhicules, la communication du prochain arrêt et la direction de la ligne.

Pour ce faire, outre l'équipement embarqué à bord des véhicules, la CAD doit se doter d'un outil informatique permettant de piloter se système.

Elle intégrera dans cette supervision les véhicules de son parc propre et de ses prestataires (25 au total).

Descriptif de l'investissement :
Les aménagements et travaux de mise en accessibilité du réseau de transport communautaire sont détaillés dans le Sd'AP lui-même.

Pour mémoire les enjeux du territoire de l'agglomération dracénoise sur le volet prioritaire n°4 « Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire » auxquels l'opération répond sont les suivants :
- un programme de mise en accessibilité du patrimoine communautaire, des voiries du réseau de transports,
- et soutien aux Ad'Ap communaux.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
ex. ingénierie, études	€
investissement	167 000,00 €
Fonctionnement	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**167 000,00 €**

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)			
1° Plan de financement prévisionnel			
Ressources	**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux** (%)
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)		€	%
Fonds de soutien à l'investissement local		**56 700,00 €**	**33,95%**
État (TDIL - réserve parlementaire)		€	%
État (DETR)		€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)		€	%
Conseil régional	Sollicitation sur le SIV (coût 75000€)	48 750,00 €	29,20%
Conseil départemental		€	%
Autres financements publics (à préciser)		€ € € €	% % % %
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)		**105 450,00 €**	**63,15%**
Part du demandeur	Fonds propres	61 550,00 €	36,85%
	Emprunt	€	%
MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)		**167 000,00 €**	**100,00%**
2° Moyens humains			

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Échéancier prévisionnel de réalisation	
Début des travaux (trimestre)	1er trimestre 2017
Fin des travaux (trimestre - année)	février 2019 (3 ans après l'approbation du Sd'Ap par le Préfet)

Échéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	75 000,00 €
	2ème trimestre	26 000,00 €
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2018	1er trimestre	37 000,00 €
	2ème trimestre	29 000,00 €
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2019	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2020	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à : Draguignan **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Accessibilité dans les transports

Coût total H.T de l'opération : 167 000 €HT

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……..…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170126-2017_005-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire 4 : Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Étude de restructuration du réseau des transports	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Partenaires **(signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)**		
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	Délibération C_2014_114 Étude de restructuration du réseau de bus	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?		NON

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard des enjeux du territoire)	**<u>Motifs de l'intervention</u> :** Dans le cadre de la politique des transports, la CAD s'est engagée à proposer des services à l'usager dans un contexte de solidarité territoriale. Elle a bâti un réseau de transport collectif complet qui desserre toutes les communes du territoire. A ce jour il convient de s'interroger sur la pertinence de l'offre actuelle de transport et de raisonner à l'échelle de l'agglomération C'est pourquoi sur la base d'un pré-schéma d'évolutions possibles du réseau communautaire réalisé en interne par la direction des transports, la CAD souhaite affiner et décliner de façon opérationnelle ses 1ères analyses par un

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

	cabinet spécialisé qui aura en charge l'élaboration d'un nouveau schéma de réseau de transport collectif en cohérence avec le renouvellement de l'offre de transport départemental prévu en 2017, et l'intégration de 4 nouvelles communes en janvier 2017 dans le cadre de l'extension du ressort territorial de l'EPCI. L'étude de restructuration du réseau portera sur : –le schéma des lignes régulières urbaines et inter-urbaines –la desserte en transport à la demande –l'articulation avec d'autres services (schémas vélos...) Elle est phasée de la façon suivante : –phase 1 : enquête origine-destination à bord des bus, réalisée en 2015 (12 000€HT) –phases 2, 3 et 4 : diagnostic affiné, scenarii, propositions sur la nouvelle offre de transports (estimée à 31 000€TTC soit 25 833 €HT) –phase 5 : concertation (estimée à 8 000€HT) La présente demande de subvention porte sur les phases 2 à 5, sachant qu'une convention attributive a été signée avec l'Etat, la DDTM, pour une subvention de l'ordre de 35% sur la totalité de l'étude (phases 1 à 5). **Pour mémoire l'enjeu du territoire de l'agglomération dracénoise sur le volet prioritaire n°4 « Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire » auxquels l'opération répond sont le suivant :** - un programme de mise en accessibilité du patrimoine communautaire, des voiries d'intérêt communautaires et du réseau de transports. - le développement des mobilités locales en transport collectif.

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
ex. ingénierie, études	€
investissement	33 833,00 €
Fonctionnement	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**33 833,00 €**

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)				
1° Plan de financement prévisionnel				
Ressources		**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux (%)**
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)			€	%
Fonds de soutien à l'investissement local			**10 150,00 €**	**30,00%**
État (TDIL - réserve parlementaire)			€	%
État (DETR)			€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental			€	%
Autres financements publics	(à préciser) Etat DDTM : subvention de 35% sur la totalité de l'étude (phases 1 à 5), alors que le FSIL est sollicité sur les phases 2 à 5 (la phase 1 ayant été réalisée en 2015)		€ € € 11 841 €	% % % 35%
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)			**21 991,00 €**	**65,00%**
Part du demandeur		Fonds propres	11 842,00 €	35,00%
		Emprunt	€	%
MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)			**33 833,00 €**	**100,00%**
2° Moyens humains				

Échéancier prévisionnel de réalisation	
Début des travaux (trimestre)	1er trimestre 2017
Fin des travaux (trimestre - année)	2018

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Échéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	25 833,00 €
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2018	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	8 000,00 €
	4ème trimestre	€
2019	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2020	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à : Draguignan **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Étude de restructuration du réseau des transports

Coût total H.T de l'opération : **33 833 €HT**

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……...…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170126-2017_005-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAR

Nos ruralités
Une chance pour la France

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire n°4 : Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Schéma cyclable la vigne à vélo et voie verte intercommunale	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Partenaires **(signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)**		
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	Délibération du Conseil d'agglomération le 26/09/2013 : adoption du Schéma des véloroutes et voie verte intercommunal Délibération du bureau le 21/11/2016 lancement du marché de travaux du schéma des véloroutes et voie verte intercommunal	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?		NON

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard des enjeux du territoire	Dans un objectif de développement de l'usage des modes actifs (marche à pied, vélo), la Communauté d'Agglomération Dracénoise porte un projet de réalisation d'une véloroute d'une quarantaine de kilomètres à travers les communes du territoire. Cette véloroute désignée « la Vigne à Vélo » est un axe cyclable structurant sur lequel les communes rattacheront leurs aménagements cyclables, dans l'objectif de mailler le territoire. Cet itinéraire se connectera à la Véloroute - Voie Verte Européenne E8 « la Méditerranée à Vélo », un itinéraire porté par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur et pour lequel la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est engagée en qualité d'adhérent au comité d'itinéraire nouvellement créé. La desserte des pôles générateurs de déplacements est un axe essentiel dans la réalisation de ce projet : le schéma a ainsi pour vocation à desservir non

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

seulement les zones d'emplois (Les Bréguières…), les pôles d'échanges multimodaux (Les Arcs-sur-Argens, Draguignan), les cœurs de ville (administrations, commerces…), les bases de loisirs (Vidauban notamment) et les établissements scolaires.

La réalisation de l'itinéraire « La Vigne à Vélo » est programmée par tronçon, 8 au total. Les travaux de chaque tronçon sont programmés selon les négociations menées avec chaque propriétaire potentiellement concerné ainsi sur des opportunités foncières.

C'est ainsi que :

- La mise en œuvre du premier tronçon de l'itinéraire de « la Vigne à Vélo » , entre le centre ville des Arcs-sur-Argens et le rond-point dit de « Sainte Roseline » **a été réalisé entre les mois d'octobre 2015 et mars 2016.**
- La mise en œuvre du deuxième tronçon, de la ville de Draguignan jusqu'à Trans-en-Provence, **a été commencé en 2016 et sera terminée en mars 2017** : longueur 3,5 km.
- La mise en œuvre du troisième tronçon , de la ville de Trans-en-Provence jusqu'au Rond Point de « Sainte Roseline » est programmé pour **le mois d'avril 2017 ; les travaux se termineront en juillet 2017** : longueur 5 km.

Le second et le troisième tronçon représentent un linéaire de près de 9 kms. Le tracé emprunte 80% de chemins existants (chemins d'exploitation, chemin d'accès riverain et emprise de la voie ferrée) et se réalisera à 90% en site propre.

S'agissant de la maîtrise foncière des tronçons 2 et 3, 80 % du tracé est maîtrisé par les collectivités et établissements publics (Réseau Ferré de France et Conseil départemental du Var) avec lesquels la Communauté d'Agglomération Dracénoise a signé des Conventions d'Occupation Temporaire.
Les 20 % restants du tracé ont fait l'objet d'accords récents pour leur mise à bail ou cession à la Communauté d'Agglomération.

Ce 3ème tronçon sera connecté, d'une part, au tronçon déjà réalisé entre Les Arcs-sur-Argens et le rond-point de Sainte-Roseline et d'autre part au tronçon 2, en cours de réalisation : Draguignan (cœur d'agglomération) et Trans-en-Provence (réalisé entre décembre 2016 et mars 2017).

Trois tronçons d'un linéaire de 15 km assurant la liaison en voie douce entre les deux pôles d'échanges multimodaux des Arcs-sur-Argens et de Draguignan, mais également la connexion à l'itinéraire de la Méditerranée à Vélo, un itinéraire qui traverse la commune de Draguignan et plus globalement la Dracénie d'Est en Ouest.

– La mise en œuvre des tronçons restants, 5 au total, est programmé sur la période 2017-2020., comme évoqué ci-dessus, au gré des négociations avec les propriétaires concernés et des opportunités foncières

Pour mémoire les enjeux du territoire de l'agglomération dracénoise sur le volet prioritaire n°4 « Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire » auxquels l'opération répond sont les suivants :

– Développer les modes alternatifs adaptés à une agglomération, de taille moyenne caractérisée par un habitat diffus périphérique
– Développer les infrastructures et les modes de déplacements, les mobilités locales en transport collectif, et les modes doux.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
ex. ingénierie, études	€
investissement	2 545 000,00 €
fonctionnement	€
	€
	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**2 545 000,00 €**

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)			
1° Plan de financement prévisionnel			
Ressources	**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux** (%)
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)		€	%
Fonds de soutien à l'investissement local		**763 500,00 €**	**30,00%**
État (TDIL - réserve parlementaire)		€	%
État (DETR)		€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)		€	%
Conseil régional	Développement des véloroutes et voie verte	508 200,00 €	20,00%
Conseil départemental		100 000,00 €	4,00%
Autres financements publics (à préciser)		€ € €	% % %
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)		**1 371 700,00 €**	**54,00%**
Part du demandeur	Fonds propres	1 173 300,00 €	46,00%
	Emprunt	€	%
MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)		**2 545 000,00 €**	**100,00%**
2° Moyens humains			

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Échéancier prévisionnel de réalisation	
Début des travaux (trimestre)	1er trimestre 2017
Fin des travaux (trimestre - année)	4ème trimestre 2020

Echéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	€
	2ème trimestre	670 000,00 €
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2018	1er trimestre	€
	2ème trimestre	625 000,00 €
	3ème trimestre	
	4ème trimestre	€
2019	1er trimestre	€
	2ème trimestre	625 000,00 €
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	
2020	1er trimestre	€
	2ème trimestre	625 000,00 €
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à : Draguignan **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Schéma cyclable la vigne à vélo et voie verte intercommunale

Coût total H.T de l'opération : 2 545 000 € HT

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……..…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170126-2017_005-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAR

Nos ruralités
Une chance pour la France

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire 5 : La transition écologique et énergétique	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Mise en œuvre du plan déchetterie	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Partenaires **(signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)**	ADEME (demande de subvention en cours)	
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	Délibération C_2015_126 subvention ADEME Délibération C_2016_081 Lorgues autorisations préalables – transfert terrain Délibération C_2016_082 Salernes utorisations préalables – transfert terrain Délibérations relatives aux déchetteries de Bargemon, Flayosc et Comps : elles sont prévues ultérieurement	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?	OUI Élargissement du périmètre d'action des prestataires (ex : transport des déchets, repreneurs matériaux ...)	

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard	**Motifs de l'intervention :** Concernant la déchèterie de Salernes Trois communes ont intégré le périmètre de la Communauté d'Agglomération Dracénoise au premier janvier 2014 : Salernes, Sillans-la-Cascade et Saint-Antonin-du-Var, pour une population cumulée d'environ 5 000 habitants. Ce nouveau territoire a été intégré sans déchetterie, car : ➢ Il n'existe pas de solution aux normes, et satisfaisante sur ces trois communes. ➢ La déchetterie de la CAD la plus proche est à plus de 10 minutes, donc trop éloignée pour attirer les usagers dans ce type d'équipements de proximité.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

des enjeux du territoire

Concernant la déchèterie de Lorgues

Le schéma directeur des déchetteries a mis en évidence un équipement sous-dimensionné, trop éloigné de la population : il y a donc un réel enjeu à reconstruire un équipement adapté.

Concernant la déchèterie de Bargemon

Deux villages, Bargemon et Claviers représentent plus de 2000 habitants et sont éloignés de plus de 15 minutes de la déchèterie la plus proche. De plus, le besoin de la population est doublé d'un besoin fort lié au tissu artisanal plutôt développé sur ces communes. Ainsi, il est nécessaire de créer un équipement de proximité.

Concernant la déchèterie de Flayosc :

Bien que situé entre la déchèterie de Draguignan et la future déchèterie de Lorgues, l'activité de Flayosc justifie son propre équipement. Celui-ci est envisagé sur la future zone d'activités locale de Flayosc.

Concernant la déchèterie de Comps-sur-Artuby

Quatre nouvelles communes intègrent l'agglomération dracénoise au 1er janvier 2017. Le besoin est là aussi évident, même si le nombre d'habitants est plutôt faible, du fait de l'éloignement géographique : à plus de 40 minutes de la première déchèterie (Draguignan).

Pour mémoire les enjeux du territoire de l'agglomération dracénoise sur le volet prioritaire n°5 « La transition écologique et énergétique » auxquels l'opération répond sont les suivants :

- Réduire l'impact environnemental de la consommation énergétique du patrimoine communautaire, de l'habitat et des déplacements, mais aussi des déchets produits par toutes activités économiques et résidentielles
- Améliorer la gestion des déchets

Ainsi, pour palier à ce manque, et dans le cadre de sa compétence de gestion de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a élaboré un **schéma directeur des déchetteries**, afin de répondre à cette problématique de manque d'équipement dans ce nouveau territoire, mais aussi, en portant la réflexion sur l'ensemble du territoire. Il en ressort les axes d'amélioration suivants :

Enjeux	Déclinaison opérationnelle
Un déséquilibre territorial	Ajuster le maillage des déchetteries : - 1 déchetterie principale - Des déchetteries de secteur - Des micro-déchèteries - Des services ponctuels, à la demande (locations bennes, déchetterie mobile…) - Des équipements spécifiques (plateforme déchet vert…)
Des volumes absents des déchetteries	Inciter les dépôts en déchetteries par un système de bonus/malus

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Ressources humaines	Un meilleur service dans de meilleures conditions : - Améliorer la qualité d'accueil des agents - Mieux répartir les ressources - Améliorer les conditions de travail
Une qualité de service perfectible	- Un accès simplifié pour les particuliers - Ajustement des horaires d'ouvertures aux nouveaux comportements (midi, soir, dimanche…) - Diversifier les filières : accepter des déchets interdits aujourd'hui (amiante, laine de verre, déchets de battues, bouteilles de gaz…)
Service aux professionnels pas optimal	Professionnaliser la réponse aux professionnels
Des problèmes de conformité et de confort	Mettre à niveau les équipements

Dans ce contexte général, la construction des déchetteries de Salernes et de Lorgues a été retenue comme prioritaire, dans une phase n°1 avec une livraison prévue pour l'automne 2017.

Dans un seconde phase, seront créées les autres déchèteries : Comps, Flaoysc, Bargemon sur la période 2018-2020.

Ces nouveaux équipements seront intégrés dans l'armature générale suivante :

	Niveau d'équipement	**Volumes horaires envisagés**	**Flux captés**
Draguignan	Niveau 1: Déchetterie centrale	65 h par semaine	Tous les flux courants : - Encombrants - Gravats/inertes - Ferrailles - Bois - Meubles - DEEE, Équipements électriques et électroniques - Déchets ménagers spéciaux - Cartons - Vêtements - Pneus Prise en compte de nouveaux besoins : - Déchets de battue - Fusées de détresse - Bouteilles de gaz, - Laine de verre - Plaques amiantées - …
Lorgues Salernes Les Arcs Le Muy Vidauban	Niveau 2 : Déchetterie de secteur	33 h par semaine	
Flayosc Callas Ampus Comps-sur-Artuby Bargemon	Niveau 3 : Micro-déchèterie	15 h par semaine	

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

	Descriptif de l'investissement : Investissement total : • Travaux Salernes et Lorgues 2017: 1 066 000 € HT • Études et Travaux Flayosc sur 2018-2020 333 333 € HT • Études et Travaux Comps sur 2018-2020 250 000 € HT • Études et Travaux Bargemon sur 2018-2020 191 666 € HT

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
ex. ingénierie, études	€
investissement	1 841 000,00 €
fonctionnement	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**1 841 000,00 €**

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)				
1° Plan de financement prévisionnel				
Ressources		**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux** (%)
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)			€	%
Fonds de soutien à l'investissement local			**552 300,00 €**	**30,00%**
État (TDIL - réserve parlementaire)			€	%
État (DETR)			€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental			€	%
Autres financements publics	(à préciser) ADEME demande en cours		€ 552 300 € € €	% 30 % % %
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)			**1 104 600,00 €**	**60,00%**
Part du demandeur		Fonds propres	736 400,00 €	40,00%
		Emprunt	€	%
MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)			**1 841 000,00 €**	**100,00%**
2° Moyens humains				

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Échéancier prévisionnel de réalisation	
Début des travaux (trimestre)	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre en avril 2016, pour Lorgues et Salernes Début des études et des travaux prévu au 1er trimestre 2018 pour Bargemon, Flayosc et Comps-sur-Artuby
Fin des travaux (trimestre - année)	Livraison des équipements octobre 2017 pour Lorgues et Salernes Livraison prévue pour Bargemon, Flayosc et Comps en fin de période.

Echéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	1 066 000,00 €
	4ème trimestre	€
2018	1er trimestre	€
	2ème trimestre	250 000,00 €
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	191 666,00 €
2019	1er trimestre	€
	2ème trimestre	333 333,00 €
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2020	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à :Draguignan **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Mise en œuvre du plan déchetterie

Coût total H.T de l'opération : 1 841 000 € HT

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……..…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170126-2017_005-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire n° 5 Transition écologique et énergétique	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Optimisation énergétique du patrimoine communautaire	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Partenaires **(signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)**		
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	Délibération C_2016_035 du 31 mars 2016 relative à l'approbation du PPI	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?		NON

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard des enjeux du territoire	Les travaux proposés dans cette opération ont pour but de rénover et d'améliorer le patrimoine bâti de la collectivité afin de réduire les dépenses de fonctionnement. Dans le cadre de l'optimisation de la gestion patrimoniale mise par Communauté d'Agglomération Dracénoise, il est impératif d'engager des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique, à savoir : • Isolation thermique • Installation de chaudières performantes ou d'équipement de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable. • Optimisation de l'éclairage et de la régulation thermique. Ces opérations font partie du plan d'amélioration mis en place par la Communauté d'Agglomération Dracénoise. Sur la base des audits énergétiques réalisés en 2012, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a décidé dans son Plan Pluriannuel d'Investissements 2016-2020 de réaliser des travaux d'amélioration énergétique de son patrimoine, dans un contexte financier contraint, et selon un phasage particulier. Ces actions de rénovation et d'amélioration du patrimoine sont lissées sur une

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

période de 5 ans, pour une enveloppe totale de 416 666 € HT.

Les travaux à réaliser ont tous fait l'objet d'études, leur temps de retour se situe entre 1 et 15 ans. Ils permettent de faire des économies sur notre budget fluide tout en améliorant notre patrimoine, et en diminuant notre bilan carbone. Un suivi des économies en fonctionnement générés par ces travaux sera mis en place.

Descriptif de l'investissement :

Les actions à mener pour les travaux concernent principalement :

Travaux avec un temps de retour faible (1 à 6 ans)

- L'isolation,
- Optimisation de l'éclairage
- Mise en place d'horloge et régulateur

Travaux avec un temps de retour plus long (7 à 15 ans)

- Remplacement chaudière
- Isolation par l'extérieur
- Équipement de production ECS, électricité solaire

Le patrimoine intercommunal concerné est réparti sur l'ensemble des communes de la Dracénie :

Bargemon :

- Médiathèque
- Musée Camos

Callas :

- Stade Mistral

Draguignan :

- Club House Léo Lagrange
- Déchèterie
- Gymnase Jean Rostand
- Gymnase Victorien
- Hôtel Communautaire
- Musée des ATP
- Office de tourisme intercommunal
- Pépinières d'entreprises
- Piscine Alex Jany
- Piscine Jean Boiteux
- Stade Léo Lagrange
- Stade Louis Gilly
- Stade Raoul Brulat

Figanières :

- Gymnase Cavailles
- Médiathèque

Flayosc :

- Médiathèque

Le Muy :

- Gymnase de la Peyrouas
- Médiathèque

Lorgues :

- Gymnase Raoul Limbron
- Piscine
- Stade Cauvin

Montferrat :

- Médiathèque

Taradeau :

- Stade Victor David

Trans-en-Provence :

- Médiathèque
- Stade Corsi

Vidauban :

- Médiathèque
- Piscine
- Stade Edouard Bernard

A l'exception d'Ampus, Claviers, Châteaudouble, La Motte, Les Arcs/Argens, Salernes, Sillans-la-Cascade, Saint Antonin du Var

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
ex. ingénierie, études	€
investissement	416 666€
fonctionnement	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**416 666€**

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)				
1° Plan de financement prévisionnel				
Ressources		**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux (%)**
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)			€	%
Fonds de soutien à l'investissement local			**158 466,00 €**	**38,00%**
État (TDIL - réserve parlementaire)			€	%
État (DETR)			€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental (notification du 22-11-2016 pour 2016)			50 000 €	12%
Autres financements publics	(à préciser)		€ € €	% % %
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)			**208 466,00 €**	**50,00%**
Part du demandeur		Fonds propres	208 200,00 €	50,00%
		Emprunt	€	%
MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)			**416 666,00 €**	**100,00%**
2° Moyens humains				
Échéancier prévisionnel de réalisation				
Début des travaux (trimestre)		2ème trimestre 2017		
Fin des travaux (trimestre - année)		4ème trimestre 2020		

Echéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	€
	2ème trimestre	27 777€

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

	3ème trimestre	27 777€
	4ème trimestre	27 777€
2018	1er trimestre	27 777€
	2ème trimestre	27 778,00 €
	3ème trimestre	27 778,00 €
	4ème trimestre	27 778,00 €
2019	1er trimestre	27 778,00 €
	2ème trimestre	27 778,00 €
	3ème trimestre	27 778,00 €
	4ème trimestre	27 778,00 €
2020	1er trimestre	27 778,00 €
	2ème trimestre	27 778,00 €
	3ème trimestre	27 778,00 €
	4ème trimestre	27 778,00 €

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à : Draguignan **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Optimisation énergétique du patrimoine communautaire

Coût total H.T de l'opération : 416 666 € HT

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……...…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170126-2017_005-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire n° 6 Cohésion sociale	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Création de vestiaires sportifs au stade de Montferrat	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Partenaires **(signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)**		
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	Délibération C_2016_035 du 31 mars 2016 relative à l'approbation du PPI	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?		NON

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard des enjeux du territoire	Dans le cadre de la compétence liée à la gestion des équipements sportifs, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a en charge le stade de Montferrat. Afin de répondre aux besoins des usagers et améliorer les conditions d'utilisation des équipements sportifs, au titre du PPI 2016-2020, il est prévu de créer des nouveaux vestiaires. Ces nouveaux locaux d'une surface de 120 m2 seront composés de : • Vestiaires collectifs • Douches • Sanitaires • Locaux techniques

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

	La réalisation de ces travaux va aussi permettre de mettre l'équipement à niveau pour répondront aux exigences réglementaires, notamment la mise en accessibilité des ERP ainsi que la RT2012 pour réduire les dépenses énergétiques. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'optimisation de la gestion patrimoniale mise en place par la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
ex. ingénierie, études	40 000€
investissement	210 000€
fonctionnement	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**250 000€**

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)			
1° Plan de financement prévisionnel			
Ressources	**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux** (%)
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)		€	%
Fonds de soutien à l'investissement local		**100 000,00 €**	**40,00%**
État (TDIL - réserve parlementaire)		€	%
État (DETR)		€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)		€	%
Conseil régional		€	%
Conseil départemental		€	%
Autres financements publics (à préciser)		€ € € €	% % % %
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)		**100 000,00 €**	**40,00%**
Part du demandeur	Fonds propres	150 000,00 €	60,00%
	Emprunt	€	%
MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)		**250 000€**	**100%**
2° Moyens humains			

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Échéancier prévisionnel de réalisation	
Début des travaux (trimestre)	2ème trimestre 2017
Fin des travaux (trimestre - année)	4ème trimestre 2017

Echéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	€
	2ème trimestre	20 000€
	3ème trimestre	115 000€
	4ème trimestre	115 000€
2018	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2019	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2020	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à : Draguignan **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Création de vestiaires sportifs au stade de Montferrat

Coût total H.T de l'opération : 250 000 € HT

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……...…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170126-2017_005-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAR

Nos ruralités
Une chance pour la France

CONTRAT DE RURALITÉ DU VAR
RECENSEMENT DES PROJETS
FICHE ACTION

COLLECTIVITÉ PORTEUSE DU CONTRAT	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Volet thématique du contrat	Volet prioritaire n°6 : La cohésion sociale	
Intitulé exact de l'opération (action concrète et opérationnelle)	Amélioration ludique et sportive de la base de loisirs communautaire de Vidauban	
Maître d'ouvrage/pilote potentiel	Communauté d'Agglomération Dracénoise	
Partenaires **(signataires du contrat et partenaires non signataires, mais responsables, concernés)**		
Date de la délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités locales de financement si disponible	Délibération C_2016_035 du 31 mars 2016 relative à l'approbation du PPI	
Ce Dossier impacte-t-il des contrats, des conventions, des accords éventuellement mobilisables ?		NON

Objectif et contexte dans lesquels s'inscrit l'opération (indiquer les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus pour 2020, au regard des enjeux du territoire	Porte de la Dracénie, Vidauban se dote d'un site privilégié, doté d'équipements sportifs et de loisirs reliés à l'eau : la base de loisirs communautaire. Situé à proximité du centre ville entre la route RDN7 et le cours de l'Argens, le chantier de la base de loisirs a démarré en septembre 2014. Ce site s'étend sur 8 hectares, dont 2 ha de plan d'eau, et comprendra : des promenades autour du bassin, des îles (espace scénique), des jeux pour enfants et un espace de jeux aqualudiques, du mobilier urbain permettant les loisirs de plein air (pique-nique, jeux de boule, etc). Ce pôle de développement des loisirs (inauguration prévue au printemps 2017) sera relié à la base de loisirs nautiques de

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

	Vidauban (kayak), par une piste cyclable, facilitant ainsi l'itinérance et la mobilité. Elle sera également reliée à la Vigne à vélo dès 2018-2019. Dès son inauguration, il est envisagé de renforcer la base de loisirs par ajout de structures sportives et ludiques notamment des jeux pour enfants, tables de pique-nique, beach-rugby, etc...

Principaux postes de dépenses	
Nature	**Montant (HT)**
ex. ingénierie, études	€
investissement	233 333,00 €
fonctionnement	€
MONTANT TOTAL HT DE L'ACTION (PREVISIONNEL)	**233 333,00 €**

MOYENS MOBILISABLES (en crédits et/ou en ETP)			
1° Plan de financement prévisionnel			
Ressources	**Fonds sollicité**	**Montant (HT)**	**Taux** (%)
Union européenne (FEDER, FSE, FEADER)		€	%
Fonds de soutien à l'investissement local		**70 000,00 €**	**30,00%**
État (TDIL - réserve parlementaire)		€	%
État (DETR)		€	%
État (FNADT des volets territoriaux des CPER)		€	%
Conseil régional		€	%
Conseil départemental Pour mémoire, le CD83 a co-financé les travaux réalisés en 2015 et 2016 de la base de loisirs de Vidauban		€	%
Autres financements publics (à préciser)		€ € €	% % %
Sous-total des aides publiques (80 % maximum)		**70 000,00 €**	**30,00%**
Part du demandeur	Fonds propres	163 333,00 €	70,00%
	Emprunt	€	%
MONTANT TOTAL DE (PREVISIONNEL)		**233 333,00 €**	**100,00%**

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

2° Moyens humains		

Échéancier prévisionnel de réalisation	
Début des travaux (trimestre)	3ème trimestre 2017
Fin des travaux (trimestre - année)	3ème trimestre 2018

Echéancier prévisionnel des dépenses (en € HT)		
2017	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	83 333,00 €
	4ème trimestre	€
2018	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	150 000,00 €
	4ème trimestre	€
2019	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€
2020	1er trimestre	€
	2ème trimestre	€
	3ème trimestre	€
	4ème trimestre	€

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan du financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal ou le conseil communautaire s'est prononcé.

Il s'engage aussi à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et celui réellement attribué ainsi que la part de financement non accordée par un partenaire public qui avait été sollicité.

Fait à : Draguignan **Le :**

Cachet de la collectivité : **Signature** (nom et qualité) :

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

CERTIFICAT
DE NON-COMMENCEMENT D'EXECUTION

Je, soussigné Olivier AUDIBERT-TROIN,
Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Député du Var,

atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local du Contrat de Ruralité, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

■ ne soit reconnu complet par l'État

■ ou, à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de deux mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture du Var. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Intitulé et Objet de l'opération : Amélioration ludique et sportive de la base de loisirs communautaire de Vidauban

Coût total H.T de l'opération : 233 333 € HT

Dans le cas ou l'opération débuterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article 5 du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.

Fait à Draguignan, le……...…...…….

Nom, cachet et signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I